



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 28 octobre 2025
Nombre de conseillers présents : 28	
Nombre de suffrages exprimés : 36 dont : 8 pouvoirs	

SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Roland GENESTIER a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Matéo MOREL, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Marc CARRIAS, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_190 : **Tourisme - Avenants aux marchés pour la réalisation de l'aire de camping car de Randan**

Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Bernard MANILLERE

Vu la délibération CCPL_2025_130 en date du 27 juin 2025 autorisant le président à signer le marché et engager les travaux,

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux contrats, pour la bonne réalisation de l'opération :

S'agissant du lot 1 « Rénovation aire de camping-cars à Randan - VRD », les travaux nécessitent une reprise de l'existant et incombent la dépose des bornes existantes et l'apport en site de traitement, la reprise du génie civil du massif support de la future borne pour passage gaine électrique et assise de future borne.

S'agissant du lot 2 « Fourniture et pose du matériel », le site étant situé dans une zone soumise au classement des monuments historiques, il convient pour la bonne réalisation de l'aménagement de modifier la couleur du RAL du matériel prévu au marché afin de se conformer aux prescriptions des Architectes des Bâtiments de France.

La modification aux marchés des lots 1 avec IRRMANN PAPON et 2 avec CAMPING-CAR PARK, engagent une incidence financière comme suit :

	Avant avenant HT	Modification HT	Après avenant HT
IRMANN PAPON	31 367,40 €	2 436,40 €	33 803,80 €
CAMPING-CAR PARK	47 897,90 €	2 570,00 €	50 767,90 €

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le président à signer le devis complémentaire au lot 1 tel qu'annexé à la présente décision et dans les conditions définies ci-avant,
- d'autoriser le président à signer le devis complémentaire au lot 2 tel qu'annexé à la présente décision et dans les conditions définies ci-avant.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 novembre 2025

Le secrétaire de séance,

Stéphane CHABANON

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement